



# Nouveau Coronavirus (COVID-19)

## Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration du 28.10.2020

Valable dès le 2.11.2020

### Critères cliniques

Les symptômes suivants sont compatibles avec le COVID-19 :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie et/ou d'une agueusie (perte de l'odorat ou du goût) et/ou
- État confusionnel aigu ou détérioration de l'état général chez une personne âgée sans autre étiologie

**Note** : le COVID-19 peut aussi se présenter avec d'autres symptômes moins spécifiques ou moins fréquents<sup>1</sup>

### Critères épidémiologiques

- Lien épidémiologique: contact étroit (<1,5 m pendant >15 minutes) avec un cas de COVID-19 confirmé ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19

### Critères d'échantillonnage

Un test pour le COVID-19 est recommandée pour :

- les **personnes symptomatiques** qui répondent aux critères cliniques<sup>2</sup>
  - **test PCR** (méthode de référence)
  - **test rapide antigénique** possible si l'ensemble des quatre critères suivants sont remplis :
    1. Début des symptômes il y a moins de quatre jours ET
    2. Ne fait pas partie des personnes vulnérables<sup>3</sup> ET
    3. Ne travaille pas dans le secteur de la santé au contact direct de patients ET
    4. Prise en charge ambulatoire
- les **personnes non symptomatiques** : **test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou test PCR**
  - **Dans le cadre de l'investigation ou du contrôle d'une flambée** conformément aux recommandations de l'OFSP, ordonné par un médecin
  - **Après une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid** ; un test unique devrait être effectué au plus tôt dès le 5<sup>e</sup> jour après le contact<sup>4</sup>

Les médecins cantonaux peuvent aussi ordonner des **tests sérologiques**.

<sup>1</sup> Douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme).

<sup>2</sup> La présence des symptômes moins spécifiques ou moins fréquents cités peut aussi justifier la réalisation d'un test PCR ou d'un test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 selon l'appréciation clinique. D'autres indications de tests s'appliquent aux enfants de moins de 12 ans (voir les [recommandations sur la procédure à suivre pour les enfants symptomatiques de moins de 12 ans et indications de test](#)).

<sup>3</sup> Lien vers la définition actuelle des « [personnes vulnérables](#) ».

<sup>4</sup> La notification de l'application SwissCovid App indique la date du contact. Un résultat négatif de PCR et en particulier de test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 n'exclut pas une infection, mais un test positif permet d'interrompre plus efficacement les chaînes de transmission. Le test ne doit pas être répété en l'absence de symptômes. Si la personne développe un des critères cliniques, y compris les autres symptômes moins spécifiques ou moins fréquents mentionnés (voir note de bas de page 2), un test supplémentaire est à effectuer.



### Critères de déclaration

- **Les laboratoires de diagnostic** déclarent :
  - **les résultats positifs détectés par PCR ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** au service du médecin cantonal et à l'OFSP, dans les 2 heures
  - **les résultats négatifs détectés par PCR ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
  - **la statistique des résultats positifs et négatifs des IgG détectées par sérologie** durant la semaine précédente, stratifiée par canton de résidence, à l'OFSP le lundi
- **Les cabinets médicaux, les pharmacies, les centres de test et les hôpitaux qui diagnostiquent** déclarent :
  - **les résultats positifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 2 heures
  - **les résultats négatifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
- **Les médecins** déclarent au service du médecin cantonal et à l'OFSP dans un délai de 24 heures :
  - **les résultats cliniques de résidents de homes et d'EMS ainsi que d'autres institutions médico-sociales avec COVID-19 confirmé** par PCR ou par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2
  - **les résultats cliniques de personnes hospitalisées** avec :
    - **COVID-19 confirmé** par PCR ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
    - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec le COVID-19 et PCR négative** sans autre étiologie connue ou
    - **critères cliniques et épidémiologiques remplis et PCR négative** sans autre étiologie connue
  - **les résultats cliniques des personnes décédées** avec :
    - **COVID-19 confirmé** par PCR ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
    - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19** ou
    - **critères cliniques et épidémiologiques remplis.**